

Les associations professionnelles

Les associations professionnelles jouent un rôle important dans le domaine de la coopération entre bibliothèques. Elles constituent un lieu d'échanges et de débat pour une profession qui s'interroge aujourd'hui sur les orientations à donner au métier et aux collections dans un contexte en pleine évolution.

Dans ce paysage, on constate un grand éparpillement entre les associations professionnelles françaises, internationales, les associations propres à un type d'établissement ou liées à un type de support. Elles se retrouvent cependant toutes en termes d'objectifs et de missions.

Elles offrent à leurs adhérents les moyens de :

- partager leurs expériences
- mutualiser leurs pratiques
- échanger des services et des actions
- constituer des réseaux

Elles ont pour missions :

- d'accompagner leurs adhérents dans leur recherche d'emplois
- de promouvoir les métiers de la gestion de l'information
- de permettre aux professionnels de se former et de s'informer
- de représenter les professionnels au sein des instances locales, nationales ou internationales

Un panorama non exhaustif des associations professionnelles est proposé dans cette fiche.

1. Associations fédératrices de toute la profession

1.1. En France

1.1.1 L'Association des bibliothécaires de France (ABF)

Site internet : <https://www.abf.asso.fr>

Présidente : Hélène Brochard (depuis janvier 2022)



L'ABF est la plus ancienne association professionnelle de bibliothécaires en France. Elle a été fondée en 1906 et est reconnue d'utilité publique en 1969. Elle est la seule à regrouper des professionnels de tous types

d'établissements, quels que soient leur grade ou leur fonction. C'est également la plus importante en France en termes d'adhérents avec plus de 2 000 membres. Son action s'articule autour d'un Conseil national, composé des présidents des 21 groupes régionaux¹ qui mènent des actions de proximité.

Cette action s'organise autour de commissions thématiques (comme par exemple la commission, dédiée au développement d'ateliers de fabrication numérique, ou la commission AccessibilitÉS, consacrée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les bibliothèques) et de groupes de travail. On peut citer plus récemment la création en 2022 de la commission Bibliothèques vertes où on se saisit de la question environnementale à l'échelle des bibliothèques de France².

L'association se veut un lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels.

Elle organise à ce titre un congrès annuel, des journées professionnelles et des voyages d'études.

Le 70e congrès de l'ABF s'est tenu du 11 au 13 juin 2025 à Montreuil, il portait sur le thème « Bibliothèques et esprit critique ». Des captations et supports du Congrès sont accessibles en ligne sur le site de l'association : <https://www.abf.asso.fr/2/229/1103/ABF/70e-congres-11-13-juin-2025-montreuil> (page consultée le 10/07/2025).

Elle contribue également à l'information professionnelle en publiant la revue « Bibliothèque(s) » (jusqu'en 2021), des guides pratiques et des manuels pédagogiques, la collection « Médiathèmes ». L'ABF dirige également la publication du *Métier de bibliothécaire*, ouvrage édité au Cercle de la librairie et remis à jour régulièrement.

D'autre part, l'ABF entretient un partenariat avec l'IABD « Interassociation Archives Bibliothèques Documentation » (www.interdoc.asso.fr) et des relations internationales avec l'IFLA, l'EBLIDA et LIBER.

Enfin, l'ABF intervient régulièrement dans le débat public en publiant différents communiqués.

1.1.2 Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL)

Site internet : <https://fill-livrelecture.org/>

Co-Présidents : François Annycke, Sophie Noël, Léonor de Nussac



Créée en 1985 sous le nom de Fédération française pour la coopération des bibliothèques (FFCB), elle devient la FILL en 2006 pour répondre à son orientation vers l'interprofession

¹ Pour plus d'infos : <https://www.abf.asso.fr/1/17/5/ABF/le-conseil-national-et-les-21-groupes-regionaux> (consulté le 10/07/2025)

² <https://www.abf.asso.fr/4/210/981/ABF/bibliotheques-vertes> (page consultée le 10/07/2025)

pour laquelle elle œuvre au quotidien (structures régionales pour le livre, collectivités territoriales, institutions nationales, associations...).

Afin de développer l'accès au livre et à la lecture et optimiser les politiques culturelles, elle s'appuie sur 4 missions principales :

- Mettre en valeur les politiques régionales du livre et de la lecture.
- Favoriser et enrichir le dialogue entre l'ensemble des élus et services à la culture (Départements, Régions, Etat) et les professionnels du secteur.
- Susciter et animer des débats autour de l'accès au livre et à la lecture et promouvoir des solutions innovantes et pragmatiques.
- Fédérer les acteurs de la filière.

Son site offre un accès à ses ressources en ligne mais également à celles de ses membres. Elle publie l'[Info-Fill](#), une lettre mensuelle d'information et de veille sur l'actualité du livre et de la lecture.

1.2. Associations professionnelles internationales

1.2.1. Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)

Site Internet : www.adbs.fr

Président : Henri Stiller



Créée en 1963, l'ADBS est formée de 1 200 adhérents³ dont une forte proportion de documentalistes. Elle est la première association de professionnels de l'information et de la documentation en Europe. Elle s'appuie dans son organisation sur des groupes régionaux et des groupes sectoriels.

« Elle a pour mission d'accompagner ses adhérents dans leur employabilité, de promouvoir les métiers de la gestion de l'information et de permettre aux professionnels de se maintenir au meilleur niveau ». A ce titre, elle propose un catalogue de nombreuses formations sur mesure.

1.2.2. L'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

Site internet : www.ifla.org/

Présidente : Vicki McDonald, 2023-2025

³ Selon la page du site consultée le 10/07/2025 : <https://www.adbs.fr/ladbs>



**International
Federation of
Library
Associations and Institutions**

Fondée à Édimbourg en 1927, elle est la plus importante fédération internationale d'associations représentant les intérêts des bibliothèques, des services d'information et de leurs utilisateurs. Elle compte près de 1700 organisations membres et représente 150 pays. Ses principales activités sont la promotion des bibliothèques sur la base des principes édictés dans le Manifeste de l'Unesco⁴. Elle joue un rôle important en matière de normalisation bibliographique.

Chaque été, l'IFLA organise un congrès international. En 2014, le congrès de Lyon a donné lieu à une Déclaration sur l'accès à l'information et aux connaissances, dans le but de contribuer à favoriser le développement durable et à améliorer la vie des gens. Le texte de la déclaration de Lyon est consultable en ligne : <https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/3498>, traduction française : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64676-declaration-de-lyon-sur-l-acces-a-l-information-et-au-developpement.pdf> (pages consultées le 10/07/2025).

1.2.3. L'European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA)

Site internet : www.eblida.org

Président : Erna Winters



Créé le 13 juin 1992, le Bureau européen des associations de bibliothèques, de l'information et de la documentation est une organisation à but non lucratif. L'EBLIDA représente les associations nationales de bibliothèques et les bibliothèques individuelles dans l'Union européenne et d'autres pays européens.

L'ABF, l'APDEN (Association des Professeurs Documentalistes de l'Éducation nationale) et l'ADBS font partie des membres fondateurs pour la France. En 2024, le Ministère de la Culture, l'ABF, la BNF, la BNUS et la BPI en sont membres. L'EBLIDA a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts de la bibliothéconomie et de la documentation à l'échelon européen, d'exercer une veille sur le droit d'auteur et l'accès à l'information dans l'ère numérique, de renforcer la coopération entre les membres et les renseigner sur les activités menées par les instances européennes dans le domaine de l'information. L'EBLIDA représente, à travers ses 120 membres, 32 pays européens et 65 000 bibliothèques.

⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf> (consultée le 12/07/2024)

1.2.4. La ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER)

Site internet : www.libereurope.eu

Président : Julien Roche



LIBER est une association fondée en 1971 qui regroupe des bibliothèques et des institutions de coopération dans le domaine de la documentation académique et universitaire. Elle compte plus de 400 membres issus du monde de la recherche de 40 pays différents. Ses travaux portent essentiellement sur la propriété intellectuelle, la numérisation des documents, les normes et l'Open Access.

Elle a participé entre autres au projet *Europeana Newspapers* qui s'est achevé en mars 2015 (projet de numérisation de la presse européenne) et au [projet Fosterplus](#) de 2017 à 2019 (projet de construction d'une plate-forme de formation à la science ouverte).

Enfin, elle publie [une revue en ligne : Liber Quarterly](#).

1.2.5. Bibliothèques sans frontières

Site Internet : www.bibliosansfrontieres.org

Directeur général : Jérémy Lachal



**Bibliothèques
Sans Frontières**
Libraries Without Borders

Association créée en France en 2006 à l'initiative de Patrick Weil, historien, Bibliothèques sans frontières est un réseau d'organisations non gouvernementales localisées en France, aux Etats-Unis, en Belgique et en Italie. Le siège international est basé à Montreuil en France.

Elle prône pour une nouvelle approche de la coopération culturelle avec les pays en développement et développe une expertise en matière d'intervention dans les situations humanitaires à partir de 2010 suite au séisme en Haïti.

En réinventant les bibliothèques, elle permet d'offrir un accès à l'information, à la culture et à l'éducation aux populations empêchées en suivant les valeurs suivantes⁵ :

- L'accès à l'information comme droit fondamental.
- L'éducation comme levier central d'émancipation et de développement.
- Le partenariat et la co-construction des projets avec les acteurs locaux.
- La diversité culturelle comme richesse à préserver.
- L'innovation au cœur de tout projet de transformation sociale.

Le rapport annuel de l'association est disponible sur son site :

⁵ <https://www.bibliosansfrontieres.org/bsf-org/association/#valeurs> (consulté le 10 juillet 2025)

<https://www.bibliosansfrontieres.org/nospublications/> (page consultée le 10/07/2025).

L'association est régulièrement récompensée pour ses actions, à noter la dernière distinction en 2020 par la Chambre de commerce Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, le **prix de l'Economie culturelle et solidaire** pour sa solution de carte SD intégrant un système de formation numérique, des centaines d'heures sans consommation de données⁶.

2. Associations propres à un type d'établissement

2.1. Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)

Site internet : www.adbu.fr

Président : Sandrine Gropp



Créée en 1974, l'ADBU est composée des agents publics de catégorie A (ou équivalent hors fonction publique) exerçant des fonctions de responsabilités documentaires dans un établissement ayant des activités liées à l'enseignement supérieur, à la recherche publique et à la formation des professionnels de la documentation.

Elle œuvre à la reconnaissance et au développement de la fonction documentaire dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation. À ce titre, elle a fusionné en avril 2012 avec l'AURA (Association des utilisateurs du réseau ABES).

Elle milite également pour la reconnaissance et le développement des bibliothèques universitaires et assimilées dans l'économie de l'édition académique et au développement des réseaux documentaires régionaux, nationaux et internationaux. L'association est administrée par un Conseil d'administration de 10 membres.

Elle comprend 5 commissions :

- #ADBUmétiers : Évolution des métiers et compétences
- Pédagogie et documentation
- Pilotage et évaluation
- Recherche et documentation
- Signalement, données et systèmes d'information

Elle organise un congrès annuel et participe aux congrès nationaux et internationaux des autres associations professionnelles. Du 9 au 11 octobre 2024, le Centre de Congrès de

⁶ <https://www.bibliosansfrontieres.org/distinctions/> (consulté le 10 juillet 2025)

Dijon a accueilli **le 53e congrès de l'ADBU** avec pour thème « Espèce d'espace : la BU en transition » en lien avec les enjeux et défis sociétaux et environnementaux.

Le 54e congrès de l'ADBU, se déroulera du 1er au 3 octobre 2025 au Palais des Congrès de Nantes avec pour thème « Toujours plus vite, plus haut, plus fort ? Communiquer ».

2.2. Association des directrices et directeurs de bibliothèques municipales et de groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)

Site internet : <http://www.adbgv.fr/>

Président : Malik Diallo



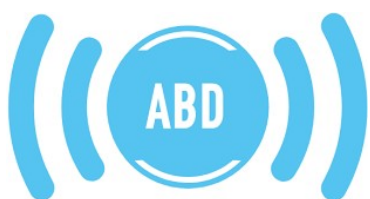
L'ADBGV a été fondée en 2002 et recrute ses adhérents parmi les personnels de direction de bibliothèques municipales ou intercommunales. Présidée par un directeur de bibliothèque et administrée par un Conseil d'administration, cette association tente de répondre aux problèmes spécifiques de ces établissements en mutualisant expériences et savoir-faire.

L'ADBGV prend régulièrement position dans le débat public. Ses positions sont exprimées sur son site internet : <http://www.adbgv.fr/positions/> (page consultée le 10/07/2025).

2.3. Association des bibliothécaires départementaux (ABD)

Site internet : <http://www.abd-asso.org/>

Présidence : Christel Belin et Marion Druart



Fondée en 1987, l'ADBDP (association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt) est née de la nécessité de créer un lieu de concertation pour les directeurs de bibliothèques départementales de prêt, alors que celles-ci avaient été placées depuis le 1er janvier 1986 sous l'autorité des conseils généraux de département.

Suite à l'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du code du patrimoine titre III article L.330.1 qui transforme les BDP en bibliothèques départementales, l'association ADBDP change de nom et devient l'ABD et est désormais accessible à tous les personnels des bibliothèques départementales. L'association a pour but de promouvoir le rôle joué par les bibliothèques dans l'accès de tous à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs. L'association fait valoir en particulier le rôle que jouent les bibliothèques départementales dans le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire français.

3. Associations propres à un type de support

3.1. Association « Images en bibliothèques »

Site internet : <https://imagesenbibliotheques.fr/>

Président par intérim : Xavier Sené



« Images en bibliothèques » est une association au service des professionnels de l'image en bibliothèque. Créée en 1989, elle œuvre pour une coopération nationale et pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques.

Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier. « Images en bibliothèques » a une triple vocation :

- valoriser les collections cinématographiques et rendre accessible au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel ;
- œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle. Elle organise chaque année une manifestation d'ampleur nationale « Le mois du film documentaire » (« Mois du Doc ») ;
- animer le réseau des bibliothécaires de l'image en encourageant la réflexion sur la communication des œuvres et en facilitant les échanges interprofessionnels et le partage de l'information. Elle dispense également des formations pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels sur ce type de collections.

3.2. Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM)

Site internet : <https://www.acim.asso.fr/>

Co-Présidents : Dora Balagny, Cyrille Michaud, Anne Tricard



Acim.

Créée en 1989, cette association a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

Elle déploie son activité dans différents domaines pouvant comprendre, sans caractère limitatif, l'organisation de rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, la gestion d'un portail et une liste de diffusion sur Internet, la réalisation et la diffusion d'un bulletin d'informations, l'animation de groupes de travail.

Elle propose des dossiers juridiques sur les évolutions réglementaires, sur la PDCM4 (classification musicale utilisée dans les bibliothèques publiques), etc.

Elle alimente une page Facebook : <https://www.facebook.com/Acim.asso.fr>

Elle propose des dossiers juridiques sur les évolutions réglementaires, sur la PDCM4 (classification musicale utilisée dans les bibliothèques publiques), etc.

Elle alimente une page Facebook : <https://www.facebook.com/Acim.asso.fr>